



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
À LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FEMME
DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS L'ÉGLISE ET
AU COMITÉ POUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME**

Samedi 31 janvier 1976

Chers Fils et chères Filles,

Près plus de deux ans de travail intense et difficile, vous A voici arrivés à la fin de la sixième et dernière session plénière de votre Commission. En considérant le chemin parcouru, vous pouvez éprouver une légitime fierté et un sentiment de reconnaissance envers le Seigneur. Nous aussi nous tenons à vous dire aujourd'hui notre joie et notre vive satisfaction pour le travail que vous avez accompli.

1. Le Synode des Evêques de 1971, en constatant le mouvement généralisé de promotion de la femme dans le monde, avait exprimé le souhait «que les femmes reçoivent leur part de responsabilité et de participation dans la vie communautaire de la société et même de l'Eglise» (AAS 63 (1971) 933). A cette fin précisément fut créée votre Commission d'étude sur la femme dans la société et dans l'Eglise. Comme nous le rappelons le 18 avril 1975 au Comité pour l'année internationale de la femme, cette Commission avait pour tâche d'étudier les moyens de réaliser la «promotion effective de la dignité et de la responsabilité des femmes» (AAS 67 (1975) 264). Et nous ajoutons qu'il importait de «susciter une révision de vie . . . sur la participation des femmes à la vie sociale d'une part, à la vie et à la mission de l'Eglise d'autre part» (*Ibid.* 265). Nous sommes heureux de savoir que votre Commission, après deux ans de travaux, a élaboré sur ces questions un riche dossier, qui rendra de grands services à l'Eglise universelle et aux églises locales. Vous avez eu la sagesse de rappeler au début la place de l'être humain, homme et femme, dans le dessein de Dieu, afin que tous ceux qui, dans l'Eglise, travaillent de quelque manière à la promotion de la femme, le fassent toujours dans une optique authentiquement chrétienne. En outre, vous avez rassemblé une documentation importante sur la participation des

femmes aux responsabilités pastorales dans l'Eglise; vous avez aussi fait des propositions concrètes, pour que les femmes aient une part plus grande dans l'activité de l'Eglise; enfin, au Synode des Evêques de 1974, vous avez présenté des vœux pour que soit développée la participation des femmes à l'œuvre de l'évangélisation. Pour ce travail considérable, qui témoigne de votre amour sincère pour l'Eglise, nous tenons à vous dire notre reconnaissance.

2. L'Année internationale de la femme est maintenant passée, et les travaux de votre Commission touchent à leur fin. Mais plutôt que d'une fin, c'est d'un nouveau départ qu'il faut parler. Les programmes que vous avez élaborés dans les derniers mois doivent maintenant être réalisés progressivement dans les faits. Comme nous vous le disions le 18 avril 1975, ce qui est le plus urgent, c'est de «travailler partout à faire découvrir, respecter, protéger les droits et les prérogatives de toute femme, dans sa vie célibataire, conjugale, éducative, professionnelle, civique, sociale, religieuse» (AAS 67 (1975) 266-267). Voilà la tâche qui doit être accomplie, et à laquelle chacun et chacune d'entre vous s'efforcera de coopérer selon ses moyens. Nous voudrions à cette occasion vous indiquer quelques principes qui vous guideront dans votre effort.

Rappelons tout d'abord ce principe fondamental du christianisme: Dieu a créé la personne humaine, homme et femme, dans un seul dessein d'amour; il a créé l'être humain à son image.

L'homme et la femme sont donc égaux devant Dieu: égaux comme personnes, égaux comme enfants de Dieu, égaux en dignité, égaux aussi dans leurs droits. Cette égalité foncière doit être réalisée à différents niveaux. Avant tout au niveau personnel: la femme a un droit imprescriptible au respect; en privé comme en public, sa dignité doit être reconnue et sauvegardée; une action vigoureuse doit être entreprise en ce domaine, car dans la société contemporaine existent de nouvelles formes d'esclavage et de dégradation de la femme; il est urgent aussi de rendre sur ce point le climat de notre vie publique plus moral, plus sain, plus respectueux de la dignité de la femme.

L'égalité de l'homme et de la femme doit être réalisée également dans la vie professionnelle et sociale (Cfr. *Gaudium et Spes*, 9 et 29). Dans beaucoup de pays, certes, en théorie du moins, l'homme et la femme ont déjà acquis les mêmes droits fondamentaux. Mais les discriminations subsistent encore. Nous songeons à la situation des femmes de travailleurs migrants et aux femmes migrantes qui elles-mêmes travaillent. Nous pensons aux femmes des milieux ruraux et ouvriers qui ne peuvent recevoir la formation nécessaire à leur épanouissement humain, et qui doivent travailler pour un salaire souvent insuffisant. Nous tenons à répéter ici l'appel pressant de la Délégation du Saint-Siège à la Conférence Mondiale de Mexico, en faveur des femmes pauvres ou dans la détresse. Nous vous invitons tous et toutes à lire et à faire connaître autour de vous le texte de cette résolution, et à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour l'aide aux femmes pauvres, partout dans le monde. Mais nous ne pouvons omettre de souligner que, dans les pays plus développés, l'accession des femmes aux instances de réflexion et de décision qui conditionnent tous les secteurs de la vie sociale, a besoin de progresser avec sagesse et

réalisme.

Nous souhaitons aussi que les femmes soient encouragées et aidées dans le rôle primordial qu'elles assument pour leur famille. Oh, Nous savons bien que certains mouvements féministes nous soupçonnent de vouloir enfermer la femme dans des besognes familiales austères et limitées, l'empêchant ainsi de déployer ses virtualités en d'autres domaines sociaux. Pour cela, ils sont en réaction contre tout rappel du rôle de la femme au foyer. Est-ce réaliste, est-ce sage, de tomber d'un excès dans l'autre? Nous pensons que sur ce point capital, les chrétiens doivent faire preuve de sagesse et de courage dans leurs convictions et leur engagement. Il est souhaitable, précisément, que le fait d'élever et d'éduquer les enfants soit l'œuvre conjointe du père et de la mère, et il y a certainement des progrès à réaliser pour que les hommes y prennent davantage leur part; mais le rôle de la femme, c'est trop évident, demeure essentiel. Serait-ce donc une tâche mesquine que de contribuer à la formation de personnalités humaines, de préparer les générations de demain, celles qui feront la société? La société de demain demandera des comptes aux foyers d'aujourd'hui sur la qualité déterminante de l'amour et de l'éducation donnés aux enfants et aux adolescents.

Mais c'est aussi dans l'Eglise, dans son immense travail d'évangélisation, que les femmes doivent investir, toujours davantage, leurs richesses spécifiques, tant humaines que spirituelles. C'est le souhait clairement exprimé par le dernier Concile (Cfr. *Apostolicam Actuositatem*, 9). C'est le désir nettement exposé par votre Commission aux membres du Synode des Evêques de 1974. Le panorama des activités apostoliques de la femme est déjà impressionnant, là où l'on a pris la peine de la faire accéder aux responsabilités qui peuvent être les siennes. Le domaine capital de l'enseignement religieux et de la formation spirituelle, la préparation aux sacrements, l'approche des baptisés qui ignorent presque tout de la foi, et la rencontre des non-chrétiens, l'accueil et l'accompagnement des pauvres et des marginaux, l'animation de l'Action catholique, le discernement et le soutien des vocations, la participation aux mouvements socio-professionnels catholiques. Voici, parmi tant d'autres, des champs d'activités et de responsabilités qui s'offrent partout aux femmes chrétiennes. Et si, pour votre part, vous devez demeurer très attentives aux besoins qui se font jour, il serait vain et illusoire de multiplier à l'infini les expériences. Il s'agit davantage d'assumer totalement les responsabilités que vous avez acceptées, non dans un esprit de compétition ou de vaine gloire, mais de collaboration et d'humilité évangélique.

3. Nous voudrions encore, chers Fils et chères Filles, vous mettre en garde contre certaines déviations possibles, dans le mouvement contemporain de promotion de la femme. L'égalisation des droits ne doit pas dégénérer en nivellement égalitaire et impersonnel. L'égalitarisme, prôné aveuglément par notre société matérialisée, ne se soucie guère du bien spécifique des personnes, et contrairement aux apparences, il ne se préoccupe pas de ce qui convient ou ne convient pas à la femme. Il risque par là, soit de la viriliser indûment, soit de la dépersonnaliser; dans les deux cas, il fait violence à ce qu'il y a de plus profond en elle. L'égalitarisme peut même favoriser certaines formes d'hédonisme qui sont une menace pour l'intégrité spirituelle et morale de la

femme et pour sa dignité simplement humaine.

4. L'authentique promotion chrétienne de la femme ne se limite pas à revendiquer des droits. L'esprit chrétien nous oblige tous, hommes et femmes, à toujours nous rappeler aussi nos devoirs et nos responsabilités propres. Aujourd'hui, il s'agit surtout de réaliser une collaboration plus grande, plus étroite entre hommes et femmes, dans la société et dans l'Eglise, pour que tous et toutes «apportent leurs richesses et leur dynamisme propre à la construction d'un monde, non pas nivelé et uniforme, mais harmonieux et unifié» (AAS 67 (1975) 265). Ainsi comprise, la promotion de la femme peut aider puissamment à réaliser l'union entre les hommes et à instaurer la paix dans le monde.

L'Eglise attend beaucoup des femmes pour l'accomplissement de sa mission évangélisatrice. Dans la crise que nous traversons, leur rôle peut être déterminant, aussi bien pour l'humanisation de la société civile que pour l'approfondissement de la foi dans la famille et dans la communauté ecclésiale, et pour un plus grand rayonnement du message chrétien.

Sur vous tous, et sur tous ceux qui aideront les femmes à trouver leur juste place et le rôle qui leur revient, nous implorons les grâces de l'Esprit Saint, sa lumière et sa charité, pour que cette œuvre capitale se réalise dans les meilleures conditions. Nous implorons l'aide de Marie, qui a si bien correspondu à l'Esprit Saint dans toute l'œuvre du Salut. Et, en vous redisant notre gratitude pour votre précieuse collaboration, nous vous donnons notre paternelle Bénédiction Apostolique.